

Le 20 mai 2016

[Traduction]

Mesures législatives

M. Fitch : Le 22 janvier 2008, CBC Nouveau-Brunswick a publié un article selon lequel le Nouveau-Brunswick aurait voulu attribuer sans appel d'offres un contrat d'une valeur de 1,4 milliard de dollars. Bien entendu, le gouvernement libéral Graham était alors au pouvoir. Nous savons qu'il s'agissait d'une formation pour de nombreux ministres qui sont présents ici aujourd'hui au sein du gouvernement Gallant. Le contrat qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres allait être attribué à une compagnie nommée — tenez-vous bien — Atcon. Vous le saviez déjà.

Le projet de loi 12, le plan d'approvisionnement du gouvernement Gallant, fondé sur le favoritisme, devrait susciter des inquiétudes en raison des antécédents des ministres et de l'ancien gouvernement Graham. Je sais que le premier ministre s'envolera sous peu, la semaine prochaine ; alors, je veux lui donner une occasion de plus ici aujourd'hui de répondre à la question, à savoir pourquoi il n'a pas pris la parole et défendu le projet de loi 12 à l'Assemblée législative.

L'hon. M. Gallant : J'aimerais commencer par répondre aux déclarations du député du côté de l'opposition. D'abord, il ne s'agit pas de la dernière période des questions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Il ne s'agit pas de la dernière période des questions. Si les gens d'en face lisaient les nouvelles, ils sauraient que nous avons indiqué très clairement que, s'ils estiment avoir besoin de plus de semaines, nous siègerons de nouveau. En effet, nous reprendrons les travaux le 28 juin pour qu'il y ait davantage de périodes des questions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député d'Oromocto-Lincoln.

L'hon. M. Gallant : Cependant, je dois dire que l'opposition fait de l'obstruction pour le simple plaisir d'en faire. Il ne m'appartient pas de juger, mais j'invite les médias et les gens du Nouveau-Brunswick à suivre la période des questions et les discours de l'opposition pour déterminer si, à leur avis, les gens d'en face sont vraiment ici parce qu'ils veulent avoir une discussion et un débat de fond, ou simplement parce qu'ils aimeraient faire les manchettes et marquer des points politiques.



J'aimerais aussi passer en revue... Je le ferai dans la prochaine question, puisque le sujet est manifestement important pour l'opposition.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député d'Oromocto-Lincoln.

L'hon. M. Gallant : Je vais passer en revue mes activités pour les semaines à venir afin de communiquer aux gens d'en face ce que nous faisons pour faire progresser les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, à savoir la croissance économique, l'investissement dans l'éducation et l'accès au meilleur système de soins de santé possible.

M. Fitch : Le premier ministre doit répondre à la question posée. Il a éludé la question. Il en a fait fi. Maintenant, il s'envolera encore une fois quand l'Assemblée législative ne tiendra pas séance. Il est question de démocratie. Le gouvernement actuel a présenté mardi sept projets de loi à l'Assemblée législative, puis il prévoyait tous les faire adopter avant l'ajournement vendredi. Il s'agit d'une attaque inacceptable contre la démocratie. Le premier ministre peut prendre la parole ici et dire que nous faisons de l'obstruction, mais le fait est qu'il y a sept projets de loi, dont l'un compte 143 pages. Nous prendrons le temps d'examiner ces projets de loi et de nous assurer qu'ils sont bien traités.

Je vais reposer la question. L'étude du projet de loi 12, qui était à l'étape du comité, a brusquement été ajournée, puis le projet de loi a été retiré. Il s'agit d'un projet de loi que le président de la Chambre connaît, et nous voulons que le premier ministre explique pourquoi ce projet de loi sur l'approvisionnement a tout à coup été retiré.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous venons de dire qu'il ne s'agit pas du dernier jour de séance ; je ne sais donc pas trop de quoi parle le député d'en face. Nous venons de dire que nous reprendrons les travaux le 28 juin.

Le député a parlé du projet de loi 45 intitulé *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*. Le projet de loi a été présenté par la FCNB, une commission créée par le gouvernement précédent. Il s'agit de mesures qu'elle veut faire adopter afin de pouvoir mieux servir, dans le cadre de son mandat, les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous avons offert aux gens de l'opposition de tenir une séance d'information technique sur le projet de loi en question, mais ils ne nous ont pas encore répondu à cet égard. Comment le chef de l'opposition ose-t-il prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi et affirmer qu'il doit l'examiner de près, alors qu'il ne veut même pas faire venir les responsables concernés — pas nous, mais les responsables — pour tenir une séance d'information technique pour les gens



de l'opposition afin que ceux-ci puissent comprendre ce que les 143 pages du projet de loi auront comme effet à l'égard d'un service créé par le gouvernement précédent?

Encore une fois, je demande aux gens du Nouveau-Brunswick et aux médias de vraiment se demander si les gens d'en face veulent tenir un débat de fond ou s'ils essaient plutôt de marquer des points politiques.

M. Fitch : Encore une fois, nous voyons le premier ministre manquer de respect envers la Chambre et l'Assemblée législative. Savez-vous ce qui se passera? Nous aurons droit à une séance d'information avec les bureaucrates concernés, car nous savons que nous n'obtenons pas de réponses de la part des ministres quand les projets de loi sont renvoyés à un comité. Nous pouvons nous pencher sur divers projets de loi. Les ministres, l'un après l'autre, ont pris la parole pour tourner le débat en ridicule et le politiser, et ce, sans répondre aux questions. Encore une fois, voilà pourquoi nous devons braquer les projecteurs sur la démocratie, de même que sur les ministres ici, à la Chambre. C'est parce que, lorsque ces derniers sont en comité, ils restent de marbre et ne répondent à aucune question. Voilà pourquoi nous continuerons de poser de telles questions.

Aide aux étudiants

Quoi qu'il en soit, nous avons des nouvelles de dernière heure aujourd'hui. Il semblerait que la New Brunswick Association of Private Colleges and Universities envisage de poursuivre le gouvernement en raison du manque de consultation au sujet du PAE. J'aurais tendance à dire que cela doit se faire. L'association a retenu les services de nul autre que l'ancien ministre des Finances libéral, Mike Murphy.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Mike Murphy n'a jamais été ministre des Finances.

Voici mes plans pour les prochaines semaines. J'annoncerai des emplois pour les gens de Bathurst. J'annoncerai des emplois pour les gens de Saint John. J'assisterai aux cérémonies de remise des diplômes du CCNB à Campbellton, à Shippagan et à Dieppe. J'irai aux cérémonies de remise des diplômes du New Brunswick Community College à Miramichi, à Woodstock, à Fredericton, à Moncton, à Saint John et à Saint Andrews. Je prendrai aussi part à un dîner pour célébrer la remise des diplômes de l'Université de Moncton et du CCNB à Edmundston.

Nous irons à une activité-bénéfice pour aider un homme nommé Joël Gallant qui a subi un grave accident il y a quelques années. L'activité permettra de recueillir des fonds qui les aideront, lui et sa famille, à composer avec la nouvelle situation dans laquelle ils se trouvent. Je participerai aussi à la Course commémorative pour trois pères. Il est évidemment très important pour la province de se souvenir des trois agents qui sont morts le 4 juin il y a quelques années à peine. J'irai à la cérémonie de dévoilement du monument, qui constitue l'une des nombreuses occasions d'accomplir des choses pour la province.



M. Fitch : Encore une fois, on dirait que le premier ministre présente un mauvais publiereportage. C'est pire que le publiereportage pour le Shake Weight ou quelque chose du genre.

Le fait est que nous participerons aussi à un certain nombre des activités mentionnées. L'aspect essentiel, c'est que les gens du gouvernement mettent la démocratie en péril. Ils ajournent la Chambre aujourd'hui, du moins c'est ce que nous a laissé entendre le leader parlementaire. Des questions restent sans réponse en ce qui a trait à de très importantes mesures législatives que le gouvernement a annoncées à l'extérieur de l'Assemblée législative.

Encore une fois, lorsque le gouvernement annonce de très importantes mesures comme le PAE sans les soumettre à l'examen de l'Assemblée législative, il fait preuve de mépris à son égard. Un ancien ministre de la Santé de la province poursuit maintenant le gouvernement. Je mise sur Mike Murphy, car les gens d'en face ont un bilan vraiment lamentable à la Chambre de l'Assemblée législative.

Encore une fois, le premier ministre pourrait-il revisiter la question du PAE, imposer un moratoire d'un an à cet égard, consulter un groupe de travail et y participer, comme le demande la...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition parle d'une chose dans son préambule, mais il pose des questions sur d'autres sujets.

J'ai vérifié mon calendrier pour les prochaines semaines et je veux souligner de nouveau que nous allons passer beaucoup de temps à rencontrer les gens des collectivités de notre province, et ce, afin de savoir quels sont leurs défis et leurs perspectives. Je veux aussi répéter que nous allons revenir à l'Assemblée législative le 28 juin. Étant donné que c'est la troisième fois que je le dis, peut-être que le chef de l'opposition va enfin comprendre : Oui, nous allons revenir.

L'opposition dit qu'elle aimerait avoir plus de temps pour poser des questions ; alors, justement, nous allons revenir le 28 juin afin d'avoir des périodes de questions et d'étudier les projets de loi que nous avons déposés. Nous espérons avoir une vraie discussion et non pas une discussion basée sur la politique dans le but d'attirer l'attention des médias.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.



Juges

M. Fitch : Encore une fois, la Chambre a pour but la démocratie, et le gouvernement actuel semble vouloir mettre en péril la démocratie en ajournant les travaux et en y revenant lorsque les gens iront chercher à l'école leurs enfants avec leur bulletin et se mettront en route pour la plage ou le chalet ou partiront en vacances ailleurs. Le 28 juin, l'attention portée à la Chambre sera beaucoup moins méticuleuse que maintenant. Nous pensons qu'il s'agit d'une atteinte à la démocratie. C'est une manifestation de mépris envers l'Assemblée législative qui est typique des Libéraux. Voilà ce dont nous avons été témoins jour après jour.

Je veux parler d'une autre manifestation de mépris, alors que le gouvernement actuel tente de s'immiscer dans les affaires des juges de la province. J'ai une question pour le procureur général. On lui a dit qu'il devrait défendre les arguments de part et d'autre, mais il dit qu'il veut en défendre un seul aspect et non l'autre. Que pense-t-il de la *Loi sur l'organisation judiciaire* qui est actuellement présentée à l'Assemblée législative? Est-il d'accord avec David Smith ou avec le ministre de la Justice?

L'hon. M. Gallant : Je ne laisserai pas le chef de l'opposition s'en tirer en donnant un tel préambule et en posant ensuite une question qui n'a aucun rapport avec ce préambule. Est-ce une atteinte à la démocratie que nous revenons le 28 juin? Est-ce une atteinte à la démocratie que nous demandons à l'Assemblée législative et aux parlementaires du côté de l'opposition de venir ici le 28 juin? Est-ce là une atteinte à la démocratie? Je ne sais pas ce qu'il en est des gens de l'opposition, mais nous, nous travaillons 365 jours par année pour faire avancer la province. Si le député d'en face avait des projets pour l'été, nous sommes désolés, mais du travail important doit être accompli.

Pour répondre à l'argument soulevé par l'opposition, venons ici à l'Assemblée législative pour débattre de l'avenir de notre province. Les gens de l'opposition voulaient plus de temps, et nous allons leur donner plus de temps le 28 juin. Cependant, encore une fois, j'invite les médias et les gens de la province à faire attention aux propos, aux questions et aux discours de l'opposition, de sorte que ceux-ci ne visent pas qu'à faire la manchette, mais bien à faire progresser la province.

M. Fitch : Nous avons vu les résultats du gouvernement actuel et la façon dont il a aussi fait reculer la province dans de nombreux domaines. J'ai une question sur le fait que le gouvernement tente de s'ingérer dans les affaires des juges et leur lieu de résidence au Nouveau-Brunswick. J'ai une question directe pour le procureur général. Est-il d'accord avec le juge en chef David Smith ou approuve-t-il le projet de loi présenté par le ministre de la Justice à l'Assemblée législative, projet de loi qui sera renvoyé au Comité permanent de modification des lois? Il devrait prendre la parole pour répondre à cette question directe, car elle est importante pour le Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Horsman : C'est un honneur de prendre la parole pour répondre à la question. Le tout est très simple. Nous voulons travailler avec le juge en chef. Nous voulons tenir compte



des juges. Je sais que les gens de l'opposition ne tiennent pas compte des juges. Plusieurs juges m'ont... Ils pensent que toute l'affaire est négative et va à l'encontre de ce que nous essayons de faire. Cependant, nous tenons compte des gens. Le député du tiers parti a aussi déclaré vouloir que plus de consultations soient menées auprès des gens. Eh bien, c'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous nous employons à tenir compte de plus de personnes dans la prise de décisions dans la province.

Nous ne nous ingérons pas dans la justice dans le dossier. En fait, il faut savoir que Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan ne consultent même pas le ministre de la Justice quand elles choisissent où vivront les juges. Nous ne sommes pas à l'extrême gauche ni à l'extrême droite, mais bien en plein centre. Nous tenons compte des juges, Votre Honneur... Excusez-moi, Monsieur le président. Je me sens comme si je suis de retour au tribunal.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Il est très important de tenir compte des juges, et de nombreux juges m'ont appelé pour me dire personnellement qu'ils étaient très heureux que la décision soit ainsi prise, car ils ne voulaient pas que leur lieu de résidence soit changé. Ils ont maintenant leur mot à dire à cet égard. Merci.

Foyers de soins

M. Steeves : La ministre du Développement social dévoilera-t-elle aujourd'hui les plans du gouvernement pour les foyers de soins? Hier, elle n'a pas répondu. Des préoccupations ont encore une fois été exprimées au sujet du fait que, si le gouvernement Gallant tient compte des résultats financiers des foyers de soins dans les comptes de la province, celle-ci pourra dire qu'elle doit augmenter les tarifs des foyers de soins. Nous nous demandons, très simplement, si cela fait partie du plan.

L'hon. M. Melanson : Nous avons abordé le sujet hier. La question a été posée hier. Nous envisageons de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale. Comme nous le savons, le Nouveau-Brunswick paie le taux quotidien pour le fonctionnement des foyers de soins. Des organismes locaux, soit des conseils d'administration, prennent les décisions liées au fonctionnement des foyers de soins. Cela ne changera pas.

Les mesures qui sont maintenant envisagées sont fondées sur les recommandations. La valeur des actifs des foyers de soins serait inscrite aux comptes du Nouveau-Brunswick. Il ne s'agirait que d'un exercice comptable. Nous n'avons pas l'intention de nous ingérer dans la prise des décisions relatives à la manière dont les gens dirigent les activités de leur foyer de soins. Il s'agirait d'un exercice comptable ; nous tiendrions donc compte de la valeur des actifs dans les comptes de la province.



M. Steeves : Pardonnez-moi si je n'ai pas autant confiance que vous en vos pratiques comptables. J'aimerais aussi que vous preniez en compte les recommandations de la vérificatrice générale concernant le rapport sur Atcon. Ce serait bien aussi.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous ayons été conditionnés à nous méfier des mesures prises par le gouvernement actuel. Nous avons tous vu le gouvernement défendre la ponction des actifs des personnes âgées et la qualifier de très bonne politique qui avait simplement été mal expliquée et qui n'avait pas été comprise des personnes qui en seraient touchées. Nous avons entendu parler d'actifs. Nous n'avons pas entendu parler du passif.

Nous craignons seulement que le gouvernement ne s'ingère dans les activités des sociétés en question et, surtout, de particuliers. Que fera le gouvernement des éléments d'actif acquis par les fondations qui participent souvent étroitement à la gestion des organismes en question? Qu'advient-il de ces éléments d'actif?

L'hon. M. Melanson : Les gens de l'opposition prétendent que le temps manque pour accomplir des travaux à la Chambre, mais ils continuent de poser sans cesse les mêmes questions. Dans un esprit d'ouverture et de transparence, j'ai été très franc et le gouvernement aussi. La semaine dernière, le contrôleur de la province a rencontré l'Association des foyers de soins pour expliquer les mesures envisagées et obtenir une rétroaction.

Nous sommes ouverts, nous faisons preuve de transparence et nous fournissons tous les renseignements sur ce qui est envisagé, mais force est de constater que l'opposition ne fait encore preuve que de pessimisme à cet égard. Nous n'envisageons que de suivre les recommandations de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick et d'inscrire la valeur des actifs des foyers de soins aux comptes de la province. Voilà ce qui est envisagé en ce moment. Nous ne cherchons pas à prendre en charge les activités des foyers de soins. Nous versons le taux quotidien pour les activités. Les foyers de soins ont leur propre conseil d'administration. Voilà tout ce que nous faisons.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Steeves : La réponse fournie ne répond toujours pas à ma question. Je m'interroge au sujet des fondations qui aident à gérer les organismes, c'est-à-dire les sociétés en question, si vous voulez. Les fondations ont acquis des éléments d'actif pour ces sociétés. Qu'en adviendra-t-il? Sont-ils du côté des actifs? En quoi consiste le passif? Je sais que vous ne nous l'avez pas encore dit, mais vous vous ingérez dans les activités des sociétés. Vous ingérerez-vous ensuite dans les affaires des particuliers? Je me demande si le gouvernement actuel a le contrôle de droit nécessaire pour en tenir compte dans ses livres comptables. Le gouvernement peut-il maintenant en tenir compte dans ses livres comptables?

L'hon. M. Gallant : Voilà un excellent exemple d'un peu de l'hypocrisie dont nous sommes témoins chez l'opposition. Les gens d'en face veulent que nous donnions suite aux rapports et aux recommandations de la vérificatrice générale quand cela satisfait leurs ambitions



politiques. Nous avons clairement indiqué que nous examinerions la recommandation de la vérificatrice générale, mais les gens d'en face tentent de remettre en question cette recommandation. Si le député d'en face à des questions, il peut aussi appeler la vérificatrice générale au lieu de répéter les mêmes questions à l'Assemblée législative et d'obtenir la même réponse, une bonne réponse, de la part du ministre.

Ce n'est pas la première fois que nous constatons une telle hypocrisie. J'aimerais que le député de Portland-Simonds prenne la parole et dénonce enfin le fait que Rodney Weston ait donné l'impression aux gens de Saint John que le gouvernement fédéral participerait aux discussions en ce qui concerne le port.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : J'aimerais que le député de Riverview prenne la parole et reproche à Rona Ambrose d'être venue ici et d'avoir fait une collecte de fonds au Nouveau-Brunswick alors qu'elle était prétendument en mission officielle. Je pense que les gens de l'opposition doivent se regarder dans le miroir et vraiment commencer à agir comme il se doit à l'Assemblée législative, c'est-à-dire à y mener des débats de fond.

[Original]

Programme extra-mural

M^{me} Dubé : Le ministre semble être agacé quand je pose des questions sur le Programme extra-mural. Toutefois, je pense que les gens du Nouveau-Brunswick sont vraiment agacés et aussi qu'ils s'inquiètent du fait que, pendant le congé parlementaire qui s'annonce, le ministre va continuer ses négociations derrière des portes fermées et que, finalement, il va conclure une entente avec la compagnie Medavie EMS.

Nous avons donc posé plusieurs questions à la Chambre à ce sujet, mais sans avoir encore reçu une quelconque réponse. C'est aujourd'hui la dernière journée de la session avant le 28 juin, lorsque les gens seront en vacances. C'est ce que veut le gouvernement, soit que nous posions des questions quand les gens ne sont pas là. Je donne au ministre l'occasion de répondre à la question suivante : Dans vos négociations, tenez-vous compte du respect de la loi régissant les soins médicaux, ce qui inclut bien entendu la gratuité des soins et des services en tout temps?

L'hon. M. Boudreau : C'est incroyable. J'encourage la députée d'en face à prendre son BlackBerry. Je sais que nous ne sommes pas censés utiliser ce genre d'appareil à la Chambre durant la période de questions, mais il y a une fonction pour enregistrer. Peut-être que, si la députée d'en face enregistre ma réponse, elle va s'en souvenir le lendemain. Nous avons répondu aux mêmes questions à maintes et maintes reprises.



Nous sommes en discussion avec Medavie EMS. Il est certain que toutes les lois qui sont en vigueur seront respectées, que ce soit la loi à laquelle fait référence la députée d'en face ou la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*. Toutes les différentes lois qui sont en vigueur seront évidemment respectées. L'objectif ici est d'offrir à la population du Nouveau-Brunswick des services de soins de santé de qualité, et tant mieux si nous pouvons le faire avec l'aide de Medavie EMS.

M^{me} Dubé : Nous voyons que le ministre est encore agacé, mais ce sont les gens qui sont agacés et préoccupés parce que nous n'obtenons jamais de réponses fermes. Malgré les préoccupations des gens, le ministre continue à négocier derrière des portes fermées. Il vient de le confirmer encore une autre fois.

Une autre question que nous avons posée ici, à la Chambre, concerne le processus de consultations. Le gouvernement a dit avoir consulté les syndicats, les employés et bien entendu la compagnie et avoir tenu des négociations avec cette dernière. Nous avons également demandé ce qu'il en était des gens qui sont les bénéficiaires et les premiers concernés. Dans toutes ces négociations, les personnes qui sont les premières concernées sont les gens du Nouveau-Brunswick. Le Programme extra-mural est un bijou. Le ministre va-t-il arrêter les discussions et consulter les gens du Nouveau-Brunswick, soit les bénéficiaires du Programme extra-mural?

[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons jamais laissé entendre que le Programme extra-mural n'était pas un programme formidable. Il fournit un excellent service à toute la province. Il fait la fierté et la joie de la province.

Cela dit, aucun programme n'est parfait. Si vous regardez les résultats du dernier sondage mené par le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, vous verrez qu'ils indiquent une légère baisse du soutien public quant au travail réalisé dans le cadre du Programme extra-mural. La baisse était vraiment très légère. Toutefois, voilà qui ne sert qu'à faire valoir qu'aucun programme n'est parfait.

À l'heure actuelle, nous avons trois très bons programmes, qu'il s'agisse du Programme extra-mural, d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de Télé-Soins 811. Nous ne cherchons qu'à optimiser les points forts et les ressources de chacun de ces trois programmes afin de nous assurer de tirer le meilleur parti de tout l'argent qui y est investi et de fournir des soins de qualité supérieure aux gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

M^{me} Dubé : Le Programme extra-mural est bon ; il est de très grande qualité. Alors, pourquoi le gouvernement veut-il jouer avec un bon programme qui offre de bons services? Chaque fois

que le gouvernement a touché à quelque chose par l'entremise de ses réformes, cela a mené à un borbier.

Le Programme extra-mural fonctionne bien. Nous en avons besoin, car il est un bijou. La seule et unique raison donnée jusqu'à maintenant par le ministre pour expliquer pourquoi il veut transférer la gestion de ce programme à une compagnie privée, c'est que cette dernière a un meilleur système informatique. Cela n'a rien à voir avec la qualité des soins. Les réseaux de santé Horizon et Vitalité ont pour première préoccupation la qualité des soins. Comme nous le savons, pour une compagnie privée, tout est une question de performance et de rentabilité.

Nous demandons au ministre de cesser ses discussions derrière des portes fermées et de continuer à appuyer le Programme extra-mural. S'il veut l'améliorer...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, le fait de semer la peur et de mentionner le secteur privé... Il s'agit d'une compagnie sans but lucratif située au Nouveau-Brunswick qui fournit des centaines d'emplois aux gens de la province et qui a fait ses preuves en matière de soins de santé. Encore une fois, il est aussi question de travailler avec trois très bons programmes et de veiller à nous en servir au maximum. Pour ce qui est des résultats cliniques que nous avons obtenus au Nouveau-Brunswick, on constate qu'ils ne sont pas les meilleurs. Ils ne sont pas aussi bons qu'ils devraient l'être. Si nous agissons constamment de la même façon, nous ne pouvons pas nous attendre à de meilleurs résultats.

Nous devons envisager d'agir de façon différente. Nous devons envisager de nous concentrer sur les 5 % d'utilisateurs qui utilisent de manière chronique le système. Nous devons nous assurer que nous travaillons avec ces personnes pour les aider à aller mieux et à mieux gérer leur maladie chronique, ainsi que pour les garder hors des hôpitaux et des foyers de soins le plus longtemps possible. Voilà l'objet du programme en question et voilà les discussions que nous menons. Aucune entente n'a été conclue. Quand une entente sera conclue, si nous y arrivons...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

Premières Nations

M. Coon : Nous avons du pain sur la planche à la Chambre.



[Traduction]

Nous avons tellement de travail à faire et si peu de temps. Par exemple, le 10 mai, la ministre fédérale des Affaires autochtones et du Nord, Carolyn Bennett, a retiré l'objection du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des autochtones, déclarant que nous appuyons maintenant pleinement la déclaration, sans réserve. En ce jour historique, le chef Ron Tremblay, qui représente le Grand Conseil Wolastoq, a pu la rencontrer ainsi que la ministre fédérale de la Justice à l'ONU, à New York.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment l'adhésion du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des autochtones changera-t-elle la relation entre les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, son cabinet et le Conseil exécutif?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Premièrement, je veux encore une fois réitérer que nous reviendrons à l'Assemblée législative le 28 juin. Je veux être franc : Nous avons des attentes un peu plus élevées à l'égard du député de Fredericton-Sud. J'espère qu'il écoute les réponses aux questions. Je pense que c'est la sixième fois que je le dis depuis ce matin : Nous reviendrons. Alors, je pense que toutes les allusions selon lesquelles nous n'avons pas assez de temps ne représentent pas la bonne approche. Évidemment, nous reviendrons à la Chambre ; je ne sais pas comment je pourrais être plus clair à cet égard.

Deuxièmement, pour ce qui est de nos relations avec nos Premières Nations, il faut comprendre que, si nous voulons faire avancer la province, il est très important d'avoir de bonnes relations avec celles-ci, car elles sont importantes pour le Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que nous travaillons très fort ; le ministre les rencontre partout pour comprendre les défis et les possibilités. En effet, nous étions très fiers de travailler avec elles hier pour annoncer la création de 145 emplois pour les Premières Nations ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Coon : J'espère que le premier ministre a remarqué l'autre jour que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique avait été condamné à payer les frais judiciaires de deux Premières Nations de cette province après avoir omis de respecter son obligation juridique de consulter dans le cadre du projet d'oléoduc Northern Gateway.

Or, les Mi'kmaq du Nouveau-Brunswick poursuivent devant les tribunaux le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour avoir omis de les consulter sur les changements apportés à la politique forestière et sur les répercussions des contrats signés à long terme avec l'industrie, lesquels accordaient des augmentations de volume de coupe substantielles au détriment de la faune. Si les tribunaux accordent l'injonction que les Mi'kmaq demandent, quel sera le plan de rechange du premier ministre en ce qui a trait aux allocations de bois et à la gestion de nos terres de la Couronne?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Si le député de Fredericton-Sud aimerait recevoir des réponses concernant les consultations avec les Premières Nations sur la Stratégie de gestion des forêts de la Couronne, il devrait parler aux personnes qui sont à sa droite.

Nous formons présentement le gouvernement, mais la stratégie forestière a été mise en place par le gouvernement conservateur précédent. Un engagement avait été pris pour faire en sorte que tous les intervenants de la province sont consultés concernant l'industrie forestière, qui est tellement importante pour notre économie.

Le ministre des Ressources naturelles travaille très fort à ce dossier, et comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, de façon très transparente : Il est évident que le gouvernement précédent n'a fait aucune consultation. Par conséquent, il faudra plus de temps pour que cette stratégie soit réalisée, étant donné que nous voulons nous assurer de rencontrer tous les intervenants et toute personne qui a des suggestions ou des préoccupations concernant la stratégie forestière instaurée par le gouvernement précédent. Nous allons faire en sorte que la stratégie soit mise en place et qu'elle nous aide à avoir une économie croissante.

[Traduction]

M. Coon : Voilà exactement le problème. Le premier ministre parle des Premières Nations comme étant des parties prenantes. Les Premières Nations sont détentrices de droits dans la province et dans le pays, comme le garantit la Constitution de notre pays.

Voici la question. Les relations entre le Nouveau-Brunswick et les Premières Nations pescomody, wolastoqiyik et mi'kmaq nécessitent évidemment beaucoup de travail. Comment le premier ministre compte-t-il bâtir une relation fonctionnelle avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick? Sa propre commission sur la fracturation hydraulique a souligné le fait que, au fond, aucune relation de travail n'avait été établie avec les Premières Nations de la province, c'est-à-dire une relation qui reflète notre relation fondée sur des traités, qui tient compte des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et qui respecte les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des autochtones.

L'hon. M. Gallant : Je peux vous dire que le député a raison et que nous devons travailler très fort pour bâtir une relation avec les Premières Nations de la province en raison du travail du dernier gouvernement. Il ne fait aucun doute que beaucoup de travail doit être accompli pour bâtir une relation solide, et je peux vous dire que notre gouvernement est déterminé à le faire, car nous savons que, en collaborant avec tous les gens du Nouveau-Brunswick et tous les gens des Premières Nations, nous serons en mesure de faire avancer notre province.

Je peux vous dire que j'ai rencontré les responsables des Premières Nations. Nous avons communiqué avec eux. Nous avons eu de nombreuses activités dans les collectivités des Premières Nations ainsi qu'en tant que caucus. Nous avons eu beaucoup de réunions. Je peux



vous dire que le ministre responsable des Affaires autochtones a rencontré les chefs et leur a parlé à plusieurs reprises. Toutes les personnes qui ont rencontré les Premières Nations au sujet de plusieurs dossiers, levez la main. Nous travaillons très fort... Il y a deux parlementaires de l'autre côté. Nous travaillons très fort pour bâtir une relation, car nous savons qu'il est important de travailler ensemble afin de faire croître l'économie. Pas plus tard qu'hier, nous avons montré comment nous pouvions agir de la sorte en créant 145 emplois pour les membres des Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

Le président : La prochaine question sera la dernière.

Emplois étudiants

M. Keirstead : Ma question est pour la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et porte sur le programme SEED. La fin de semaine de la fête de la Reine Victoria s'en vient, c'est-à-dire le moment où un grand nombre de nos exploitants d'entreprises touristiques démarrent leurs activités pour l'année. Nous faisons des investissements considérables par le truchement du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture afin d'attirer des gens dans notre magnifique province. Ma circonscription comprend l'un des corridors les plus achalandés de l'Est canadien grâce au parc Fundy, au cap Enragé et à Hopewell Rocks.

En raison du nouveau système, des centres d'information touristique et des piscines ne peuvent pas ouvrir, et les heures d'ouverture de musées, s'ils peuvent même ouvrir, sont réduites. Le système comporte des lacunes et ne fonctionne pas. Nous voulons que nos étudiants travaillent. Comment la ministre règlera-t-elle les problèmes et remédiera-t-elle aux lacunes du programme avant qu'il ne soit trop tard pour 2016?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Pour ce qui est de ce programme, c'est en effet l'opposition qui avait des préoccupations, et nous avons fait des changements en nous basant sur les préoccupations et les suggestions reçues. En effet, nous avons même augmenté le nombre de semaines de travail pour nos jeunes dans la province.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Gallant : De plus, nous avons fait en sorte que les députés ne soient pas impliqués dans le choix des personnes qui obtiendront des semaines de travail et que le programme soit



plus centré sur les besoins de formation des jeunes. Alors, nous sommes très fiers des changements que nous avons faits en nous basant sur les recommandations de l'opposition.

[Traduction]

Je dois dire que l'emploi chez les jeunes et, plus précisément, le chômage chez les jeunes représentent des priorités pour notre gouvernement. Voilà pourquoi nous travaillons si fort pour créer des emplois avec nos parties prenantes et le secteur privé. Je suis content de dire que la province a enregistré en 2015 une augmentation de 1,9 % du PIB, laquelle représente la plus importante augmentation depuis 2010 et la deuxième augmentation en importance du pays au chapitre des salaires.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de New Maryland-Sunbury.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Portland-Simonds.

L'hon. M. Gallant : Nous avons 400 emplois chez WestJet, 100 emplois chez OrganiGram, 100 emplois chez DEW, à Miramichi, en plus des 145 emplois annoncés hier, et 250 emplois chez IBM.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

